



Rapport du vérificateur intérieur des comptes

Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration au Conseil exécutif à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé

1. La dix-huitième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a eu lieu à Genève les 16 et 17 mai 2013 sous la présidence du Dr Jamal Thabet Nasher (Yémen).¹ Le Comité a adopté son ordre du jour.²
2. Lors de l'examen du rapport du vérificateur intérieur des comptes,³ le Comité s'est déclaré satisfait du travail accompli, de la clarté des résumés des rapports de vérification et du contenu très utile des annexes de ce rapport. Le Comité a apprécié les premiers efforts faits pour renforcer les ressources du Bureau des services de contrôle interne ; toutefois, il a noté avec préoccupation qu'un nouveau renforcement de la fonction était nécessaire afin de garantir des capacités de vérification appropriées, dans le contexte de l'élargissement des activités du Bureau et de faiblesses récurrentes dans les contrôles.
3. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les carences constatées dans l'observation des règles et procédures de l'OMS, et a appelé instamment le Secrétariat à continuer à renforcer les contrôles internes moyennant une mise en œuvre accélérée du cadre de contrôle interne et un renforcement de la responsabilisation. Le Comité a pris note des conclusions du vérificateur intérieur des comptes issues de la « méta-analyse » concernant les principaux risques opérationnels, la persistance des faiblesses recensées dans les contrôles internes et le niveau inacceptable de non-observation des règles et procédures dans un certain nombre de domaines courants. Le Comité a demandé au Secrétariat de tirer des conclusions sur les causes sous-jacentes de ces problèmes et de prendre des mesures correctives.
4. Pour ce qui est des rapports d'enquête, le Comité a demandé des informations sur les actions de suivi entreprises en ce qui concerne les mesures disciplinaires à l'encontre du personnel et les efforts de recouvrement.
5. Le Comité a demandé des éclaircissements sur le rôle du nouveau Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique.

¹ La liste des participants est disponible dans le document EBPBAC18/DIV./1.

² Document EBPBAC18/1.

³ Document A66/35.

6. En réponse à cette demande, le Secrétariat a indiqué que la direction entreprenait un examen global des changements systémiques requis afin de lutter contre les faiblesses récurrentes recensées dans les contrôles internes et la non-observation des règles et procédures. En outre, le Secrétariat a indiqué que la mise en œuvre d'autres mesures était d'ores et déjà à l'étude, notamment l'extension d'initiatives existant dans certaines régions afin de mener à bien des examens administratifs complets des opérations dans les pays ; une formation ciblée dans des domaines clés, dont l'initiation aux améliorations apportées au Système mondial de gestion ; et une meilleure clarification des responsabilités qui doivent être assumées par le personnel, notamment pour les postes clés dans les bureaux de pays (moyennant des sanctions en cas de défaillance). Le Secrétariat a affirmé au Comité que des mesures disciplinaires à l'encontre de certains membres du personnel avaient été prises et des actions en vue du recouvrement des fonds entreprises, y compris en faisant intervenir les autorités nationales, le cas échéant.

7. Il a été indiqué au Comité que le nouveau Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique devrait être doté de personnel au cours du deuxième semestre de 2013. Cette nouvelle unité jouera un rôle clé en travaillant avec la direction dans les départements concernés au Siège (par exemple le Bureau des services de contrôle interne, le Bureau du Conseiller juridique et le Groupe Administration) ainsi qu'avec les bureaux régionaux, afin d'analyser les causes premières des insuffisances constatées, de trouver des solutions et d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des initiatives correctives.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

8. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé de prendre note du rapport du vérificateur intérieur des comptes.

= = =